

Modalités de saisine de l'entreprise

Traitement des réclamations

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012 – Maj 24/04/2013 - 20/11/2013 et 17/10/2014)

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

📍 13, rue du forum 50700 Valognes

☎ 06 03 67 34 23

@ gfileur@oxygen-patrimoine.com

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai.

Deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisie d'un médiateur

Médiateur Anacofi

Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS

Médiateur de l'Entreprise

13 rue du forum
50700 Valognes

Médiateur activité CIF

Monsieur Remi Bouchez
Médiateur de l'AMF Autorité
des Marchés Financiers
17 Place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Médiateur activité Assurance

La médiation de l'assurance
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09

Médiateur activité IOBSP et IMMOBILIERE

Médiation de la consommation - ANM CONSO
2 rue de colmar
94300 Vincennes

Remarque : Par réclamation, l'AMF vise les déclarations actant du mécontentement du client envers le professionnel. Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation. (Instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012 mise à jour les 24 Avril et 20 Novembre 2013).

Document d'entrée en relation



Ce document d'Entrée en Relation est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller.

Il résume toutes les informations légales que nous devons vous communiquer dès l'entrée en relation. Vous avez confié ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé.

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 09052605, au titre des activités réglementées ci-dessous. Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS :

<https://www.orias.fr>

•**CIF (Conseiller en Investissement Financiers)** enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers – CIF. (ANACOFI-CIF), Association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 17 Place de la Bourse 75082 PARIS Cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org.

•**IAS (Intermédiaire en Assurance)** catégorie courtier ;

•**IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements)** catégorie courtier ; Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlable(s) par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09 et adresse internet : <http://www.acpr.banquefrance.fr/accueil.html>

•**Agent immobilier**, titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 1401 2018 000 035 767 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen.



OXYGEN
PATRIMOINE

Notre métier, vous accompagner dans vos projets...

IMMOBILIER

DÉFISCALISATION

CRÉATION de PATRIMOINE

ASSURANCE des PERSONNES

CONSEIL en ENTREPRISE

ÉPARGNE

Qui sommes-nous ?

Oxygen Patrimoine a été créé en 2009, dans l'optique d'établir une relation de proximité, privilégiée et durable avec ses clients. La priorité est l'accompagnement, via une approche globale de votre situation familiale, professionnelle et patrimoniale afin de définir ensemble vos besoins et vos objectifs.



Giovanni LEFILEUR

«Ma conception du métier repose sur des caractéristiques essentielles, telles que la bienveillance, la confiance, la transparence et l'accompagnement à long terme.»

glefileur@oxygen-patrimoine.com

06 03 67 34 23

Confiance • Proximité •



Ludovic MARIE

«Le service aux autres a toujours été un leitmotiv dans mes engagements personnel, associatif et professionnel. Pouvoir le retravailler au quotidien par l'accompagnement que l'on apporte à nos clients est une véritable satisfaction»

lmarie@oxygen-patrimoine.com

07 81 65 63 77



Immobilier

- Recherche et Vente de programmes de promoteurs
- Recherche et négociation de biens immobiliers anciens
- Analyse et audit de la pertinence de l'investissement
- Accompagnement du montage financier



Défiscalisation/Réduction d'Impôts

- Audit des besoins et proposition de solutions
- Accès à des solutions fiscales personnalisées



Création / Optimisation du patrimoine

- Audit Patrimonial
- Mise en place d'une stratégie en adéquation avec votre situation



Assurance sociale des personnes

- Bilan Retraite
- Placements Retraite
- Prévoyance / Homme clé
- Complémentaire santé
- Garantie des Accidents de la Vie



Conseils en entreprises

- Accompagnement des dirigeants dans leurs stratégies
- Formations (comptables, administratives, etc.)
- Audit d'organisation administrative, financière et social



Épargne

- Placements financiers adaptés à votre profil
- Conseils sur la diversification de vos placements
- Épargne salariale



Le cabinet Oxygen Patrimoine est représenté par Giovanni LEFILEUR et Ludovic MARIE en qualité de co-gérants. Vos conseillers disposent, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes, couvrant leurs diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et au Code des Assurances.

CIF

IAS

IOBSP

IMMO

Responsabilité Civile et Professionnelle

600 000 €

1 600 000 €

500 000 €

500 000 €

Souscrites auprès de :

MMA IARD

160 rue Henri CHAMPION
72030 LE MANS - Cedex 9
Contrat N° 150 366 169

Mode de Facturation et Rémunération du Professionnel

Après avoir recueilli l'ensemble des informations concernant notre client, nous établissons une lettre de mission précisant la durée, la nature et le coût de notre intervention. Celui-ci est déterminé en fonction du temps nécessaire à l'étude du dossier et à la rédaction de nos préconisations, se situant généralement dans une fourchette allant de 500 € à 15 000 € TTC.

Le compte-rendu détaillé est ensuite remis et commenté au client qui a alors la liberté de suivre totalement ou partiellement nos recommandations.

Le client est informé que pour tout acte d'inter médiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée, déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoute une fraction des frais de gestion annuels qui est au maximum de 70% de ceux-ci.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement Général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement financier teneur du compte, ou indirectement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

Cf liste des partenaires sur annexe